

Concarneau, le 8 mars 2007

**Aux Maires et Conseillers Municipaux
du canton de Fouesnant
Aux militants**

Nos Réf. NC/JC/2007

Madame, Monsieur,

La Commission permanente du Conseil Général du Finistère s'est réunie le lundi 5 mars 2007 et a examiné les dossiers de demandes de financement émanant des personnes, des associations, des entreprises, des collèges, des communes et de leurs groupements du Finistère.

Je vous prie de trouver ci-joint un compte rendu vous informant des délibérations relatives aux dossiers du canton de Fouesnant.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez utile.

En vous souhaitant bonne lecture,

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.

**La Conseillère Générale,
Nathalie CONAN-MATHIEU**

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général du 5 mars 2007
concernant le canton de FOUESNANT**

Action sociale

Participation aux communes signataires d'un contrat enfance

Le POPE prévoit le versement aux communes signataires d'un contrat enfance co-signé par le Conseil général, d'une participation financière représentant 2 % du montant de la prestation enfance versée par la Caisse d'Allocations Familiales (avec un minimum de 153 €).

Quatre subventions ont été votées :

- 251,00 € pour la Communauté de Communes de Fouesnant (y compris la Fôret-Fouesnant)
- 1 024,00 € pour la commune de Fouesnant
- 162,00 € pour la commune de Bénodet
- 865,00 € pour la commune de Saint-Evarzec.

UDARPA

L'Union départementale des associations de retraités et personnes âgées du Finistère (UDARPA) a été créée le 19 décembre 1996.

L'objet de cette association est de :

- coordonner les actions de l'ensemble des associations de retraités et personnes âgées et des institutions sans but lucratif ayant pour mandat et vocation d'intervenir auprès de ces personnes ;
- les informer par tous les moyens adaptés ;
- étudier les besoins et promouvoir les actions de formation ;
- les représenter auprès des pouvoirs publics, collectivités territoriales ou tous les organismes en relation avec elles ;
- développer les services auprès des retraités et personnes âgées ;
- assurer toutes missions que pourrait lui confier le Conseil général du Finistère, par voie de convention.

Une convention relative à l'animation a été signée le 7 mai 1997 entre le Président de l'UDARPA et le Président du Conseil général du Finistère.

Un avenant à cette convention a été établi le 22 mars 1999, et avait pour objet de soutenir l'UDARPA dans ses actions d'animation à destination des personnes âgées à domicile, en établissement d'hébergement et clubs du 3^{ème} âge.

Une deuxième convention tri-annuelle a été signée le 12 juillet 2001 et est arrivée à échéance en juillet 2004.

Une troisième convention tri-annuelle a été signée le 8 mars 2004 qui précise :

- les missions et actions entreprises par l'association, les modalités de contrôle et d'évaluation de ces actions ;
- la coordination entre l'association et les services du Conseil général notamment dans le cadre des C.L.I.C ;
- les modalités de financement qui feront l'objet chaque année d'un contrôle budgétaire. Un avenant à la convention précisera le concours financier du Conseil général ainsi que la détermination des actions nouvelles et spécifiques.

Cette convention arrive à échéance en mars 2007. Il est proposé qu'une nouvelle convention soit établie du 9 mars au 31 décembre 2007, avec reconduction des actions menées jusqu'à ce jour par l'UDARPA.

L'année 2007 sera une année transitoire consacrée à la réflexion sur les actions de l'UDARPA et à l'écriture de la future convention de partenariat qui devra être en conformité avec les dispositions légales, et s'inscrire dans le cadre du droit aux subventions.

L'UDARPA devra proposer au Conseil général des actions que l'association pourrait mener en propre, en tenant compte du changement de contexte dans le secteur gérontologique, en évitant des chevauchements avec les dispositifs et les acteurs existants et, s'inscrivant dans les axes du futur schéma gérontologique, notamment en lien avec le maintien à domicile et le bénévolat.

Il a été fait le bilan des actions réalisées en 2006 et présenté les projets 2007, la validation de la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2007 et la signature de la convention couvrant l'année 2007 et l'avenant correspondant au financement accordé à l'UDARPA pour son fonctionnement pour l'année.

Développement social local - Action collective CDAS

Des soutiens sont apportés aux initiatives de développement social local et actions collectives impliquant la participation des habitants. Ces actions sont mises en œuvre avec le concours des équipes territoriales des centres départementaux d'action sociale.

Deux types de projets sont visés :

Ceux en intervention directe des CDAS auprès de groupes d'usagers et ceux menés en coopération avec des opérateurs externes qui permettent d'engager des actions s'inscrivant de façon durable dans une dynamique de développement social local (DSL).

Dans les deux cas, ces projets sont soumis à l'avis du comité directeur territorial et trouvent leur pertinence et cohérence dans la déclinaison des projets sociaux de territoire.

L'Assemblée départementale a voté une enveloppe financière mobilisable dans ce cadre afin de prendre en compte de façon complémentaire ces actions ou projets qui ne trouvent pas de réponse immédiate dans les financements ordinaires du Conseil général.

Une subvention a été votée pour l'association "TROC CŒUR PHARE OUEST" pour un montant de 1 500,00 €.

Aménagement, infrastructures et solidarités territoriales

Construction et aménagement de mairies

Le Conseil général apporte une aide pour la construction ou l'aménagement des mairies et des sièges administratifs d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) accueillant du public.

Le programme mis en place concerne :

- la construction d'une mairie neuve ou siège administratif d' EPCI ;
- l'aménagement d'une mairie ou d'un siège administratif dans un bâtiment existant ;
- les travaux d'extension ou de redistribution de bureaux existant dans la mairie ou au siège administratif de l'E.P.C.I liés à l'augmentation du personnel ou à la fonctionnalité des tâches, lorsqu'ils sont autorisés par un permis de construire.

Les modalités d'intervention retenues par l'Assemblée départementale sont les suivantes :

- dépense subventionnable plafonnée à : 153 000 €,
- dépense plancher : 7 650 €,
- taux de subvention : 20 %,
- éligibilité : travaux autorisés par un permis de construire et une opération tous les 4 ans.

Une subvention a été votée pour la commune de Fouesnant pour l'extension nord de la mairie pour un montant de 14 858,00 €.

Aménagement d'arrêts de car à Fouesnant

Par délibération en date du 8 décembre 2005, relative à la politique départementale de sécurité routière, le Conseil général a décidé de renforcer son action pour la sécurité des transports départementaux et plus particulièrement la sécurité aux points d'arrêt.

Ainsi, conformément à la délibération du 29 janvier 2004, le Conseil général participe au financement de tous les aménagements d'arrêts de cars à hauteur de 50% du coût des travaux, réalisés par les communes ou les communautés de communes.

Dans le cadre du réaménagement de la Place du Général de Gaulle, deux nouveaux arrêts vont être réalisés sur la RD 45, afin de faciliter la circulation des cars difficile et peu sécurisante en centre ville.

Les travaux comprennent les évitements nécessaires au stationnement des cars ainsi qu'un plateau surélevé au droit du passage piéton actuel destiné au ralentissement des véhicules.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 10 210 € HT.

Une subvention a été votée pour la commune de Fouesnant pour la création de deux arrêts de cars pour un montant de 5 105,00 € HT.

Adhésion à l'association ITS BRETAGNE

L'association ITS Bretagne (Systèmes de Transports Intelligents) a été créée le 15 novembre 2005 sous la forme juridique de la loi de 1901. Son siège social est situé à l'Hôtel du Département de Saint-Brieuc.

Elle a pour mission de coordonner les besoins, stratégies et compétences des acteurs publics et privés pour développer au bénéfice des citoyens des systèmes de transports intelligents, accessibles et respectueux des principes du développement durable.

Elle rassemble plus de 40 membres venant du monde de la recherche, des collectivités locales, de l'entreprise et des organisations internationales. Les collectivités locales adhérentes à l'échelon breton sont les suivantes : Conseil régional de Bretagne, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Conseil général des Côtes d'Armor, Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, Communauté d'agglomération de Lannion, Communauté d'agglomération Rennes Métropole.

Son programme de travail est articulé en 5 axes : la recherche, les savoirs, les applications, la prospective, les événements, qui se déclinent en projets couvrant la période 2007-2013 de programmation des fonds européens et du contrat de projets Etat-Région.

L'adhésion du Conseil général du Finistère à cette association permettra son implication dans les projets innovants, notamment en développant les systèmes d'informations en temps réel pour l'utilisateur, sous la forme d'expérimentations en partenariat avec les transporteurs départementaux.

Le montant de la cotisation pour l'année 2007 est de 5 000 €.

Il est voté un avis favorable à l'adhésion du Conseil Général du Finistère à l'association ITS Bretagne.

Cadre de vie et environnement

Programme d'actions dans les bassins versants - Ramassage des algues vertes sur le littoral

Le Conseil général participe par le biais de différents programmes au financement d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau. Parmi ces actions, certaines relèvent de la lutte contre les pollutions diffuses.

A ce titre, le Conseil général accorde des financements pour des actions menées par des porteurs de projets publics sur des territoires hydrographiques cohérents, les bassins versants.

Deux subventions ont été votées pour un total de 14 638,00 €, soit :

- 8 079,00 € pour la commune de LA FORET FOUESNANT
- 6 559,00 €. pour la commune de FOUESNANT.

Développement économique

Fonds départemental d'aide à la création d'emplois - Aide aux très petites entreprises

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a voté une enveloppe de 3 461 000 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Création d'Emplois (FDACE). Ces dispositifs recouvrent deux types de mesures :

- d'une part, celles qui s'inscrivent en accompagnement de politiques régionales, qui sont essentiellement orientées vers le secteur industriel, comme les aides aux grands projets ou le soutien à l'immobilier industriel,
- d'autre part, celles qui relèvent de l'échelon de proximité, bâties en fonction des spécificités propres au tissu économique et au territoire départemental, ce second volet permettant d'assurer une complémentarité avec les actions du Conseil régional ; l'aide aux très petites entreprises ou l'aide au commerce en milieu rural font partie de cette catégorie.

Une subvention a été votée pour une entreprise bénodétoise pour un montant de 3 000,00,00 €

Pêche et aquaculture - Aide à la création et au maintien d'emplois - Plan de sécurité pêche

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a décidé de regrouper en un seul programme 274 toutes ses interventions en matière de soutien à la pêche et à l'aquaculture, à savoir :

- investissements en flottille de pêche
 - promotion et valorisation des produits de la mer
 - soutien à la filière aquaculture.
- Quatre subventions concernant la modernisation de navires de pêcheurs dans le canton ont été votées pour un montant total de 596,00 €.

Investissements nautiques

Le Conseil général, lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, a voté une autorisation de programme de 1 080 000 € au titre des investissements nautiques.

Cette enveloppe permet de financer les projets des structures nautiques dans quatre domaines :

- aide à la flottille et à l'équipement des centres nautiques,

- aide aux bateaux du patrimoine,
- aide à l'immobilier des centres nautiques,
- aide à la technologie-recherche.

Deux subventions ont été votées pour un total de 10 690,00 € :

- 2 990,00 € pour le centre nautique de Fouesnant pour l'achat d'un laser (flottille de haut niveau)
- 7 700,00 € pour le chantier Carmichaël pour la mise en place outil de production du Pabouk 4.85 (technologie-recherche).

Enseignement, culture et sport

Collèges publics - Equipement mobilier 2007

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 400 000 € au titre du volet "équipement mobilier" du programme "équipement des collèges publics", avec la répartition suivante : 280 000 € pour les acquisitions par le Conseil général dans le cadre des marchés départementaux, 120 000 € pour subventionner les établissements pour l'acquisition de mobilier ne rentrant pas dans les marchés départementaux.

Cette enveloppe est destinée :

- soit à remplacer du mobilier existant en salles de classes, en centres de documentation et d'information (CDI), en salles de restaurant pour l'essentiel ;
- soit à assurer les premiers équipements d'espaces nouvellement construits ou faisant l'objet de travaux de restructuration.

Par le présent rapport, il vous est proposé d'affecter une enveloppe de 123 586,87 €.

Une subvention a été votée pour le collège Kervihan de Fouesnant pour 3 salles de cours pour un montant de 9 989,57 €.

Equipements pédagogiques 2007

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 520 000 € pour l'équipement pédagogique des collèges publics, dont 370 000 € pour l'acquisition directe de matériel par le Conseil général et 150 000 € pour des subventions aux établissements.

Il est alloué 15 ordinateurs et 1 imprimante au collège Kervihan de Fouesnant pour une seconde salle multimédia.

Actions à caractère éducatif des collèges

1) Sections sportives des collèges privés

Le Conseil général apporte son aide, depuis plusieurs années, au fonctionnement des sections sportives des collèges, sachant que la décision d'ouverture ou de renouvellement de ces sections appartient au Rectorat.

Une subvention a été votée pour le collège Saint-Joseph de Fouesnant pour le renouvellement de la section judo pour un montant de 2 000,00 €.

2) Collèges publics - Ateliers

En 2002, le Conseil général avait décidé d'adhérer au Plan arts et culture mis en place par l'Etat à la rentrée 2001, en acceptant de financer notamment les ateliers artistiques et scientifiques et les classes à projet artistique et culturel (classes APAC).

Cinq subventions ont été votées pour un total de 3 495,00 € :

- 765,00 € pour le collège de Kervihan de Fouesnant pour l'atelier danse
- 765,00 € pour le collège de Kervihan de Fouesnant pour l'atelier théâtre
- 765,00 € pour le collège de Kervihan de Fouesnant pour l'atelier musique
- 600,00 € pour le collège de Kervihan de Fouesnant pour l'atelier danse/chant/conte
- 600,00 € pour le collège de Kervihan de Fouesnant pour l'atelier environnement.

Activités de découvertes et vacances jeunes

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 510 000 € au titre du programme 12 "Activités de découverte et vacances de jeunes".

Une subvention a été votée pour l'association SEXTANT de Quimper pour des activités au Centre Ile St Nicolas Sextant Glénans de Fouesnant pour un montant de 262,20 €.

Patrimoine historique et archéologique

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 1 650 000 € pour la poursuite du programme d'aide à la restauration du patrimoine historique communal et privé répartie de la manière suivante :

- subventions aux communes (monuments historiques) : 1 118 000 €
- subventions aux particuliers et aux associations : 300 000 €
- subventions aux communes (objets mobiliers inscrits non protégés) : 232 000 €

Une subvention a été votée pour un habitant de La Forêt-Fouesnant pour des travaux de consolidation d'urgence d'un moulin à eau pour un montant de 6 192,00 €.

Aide à la création littéraire - Quinzaine littéraire

L'Assemblée départementale a décidé de reconduire, en 2007, une quinzaine littéraire départementale, dont le but est de permettre la rencontre entre les Finistériens et des écrivains demeurant en Finistère.

Une subvention a été votée pour l'association "Les amis du livre" de la Forêt-Fouesnant pour l'organisation à la bibliothèque d'une rencontre-discussions avec l'écrivain Louis-Pierre LE MATRE, autour du livre "Les Glénans" et la diffusion d'un diaporama pour un montant de 460,00 €.

Aide à la création de costumes

1) Bénéficiaires

Ensembles de musique et de danse.

2) Financement départemental

Taux de subvention :

- 20 % du budget global d'investissement ; aide plafonnée à 3 820 € pour une opération tous les 2 ans.
- 25 % pour les nouveaux groupes ; aide plafonnée à 3 050 €.

Une subvention a été votée pour le Bagad Bro Foën de Fouesnant pour la création de costumes pour un montant de 300,00 €.

Sport de haut niveau - Aide aux déplacements d'équipes en championnat national de saison 2006/2007

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a voté une enveloppe de 2 350 280 € au titre du programme "Animation sportive".

Le budget 2007 prévu pour le programme animation sportive comporte un volet renouvelé en faveur des déplacements des équipes sportives finistériennes engagées en championnat national, compte tenu de l'éloignement du Finistère des lieux de rencontre. Dans le cadre de cette enveloppe, je vous propose d'examiner les demandes d'aide aux déplacements d'équipes en championnat national pour la saison 2006/2007.

Trois subventions ont été votées pour un total de 4 244,00 € :

- 358,00 € pour l'association "Echiquier du Pays Fouesnantais" pour une équipe de niveau N2 F
- 2 810,00 € pour l'association "Raquette Fouesnant" pour une équipe de niveau N3 M
- 1 076,00 € pour l'association "Raquette Fouesnant" pour une équipe de niveau N2 F.